



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

DOCUMENTS
INDEX UNIT

MASTER

12 SEP 1952

SEVENTH YEAR

587

th MEETING: 3 JULY 1952

ème SEANCE: 3 JUILLET 1952

SEPTIEME ANNEE



CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda 587)	1
Adoption of the agenda	1
Question of a request for investigation of alleged bacterial warfare (continued)	1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 587)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Demande d'enquête au sujet d'un prétendu recours à la guerre bactérienne (suite)	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

FIVE HUNDRED AND EIGHTY-SEVENTH MEETING

Held in New York, on Thursday, 3 July 1952, at 10.45 a.m.

CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPTIEME SEANCE

Tenue à New-York, le jeudi 3 juillet 1952, à 10 h. 45.

President: Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda 587)

1. Adoption of the agenda.
2. Question of a request for investigation of alleged bacterial warfare.
3. Admission of new Members:
 - (a) Adoption of a recommendation to the General Assembly concerning the simultaneous admission to membership in the United Nations of all fourteen States which have applied for such admission.
 - (b) Consideration of resolution 506 (VI) of the General Assembly.

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT: The provisional agenda is before the Council. I take it that we can adopt it, subject to the usual reservations.

The agenda was adopted.

Question of a request for investigation of alleged bacterial warfare (continued)

2. The PRESIDENT: As there are no speakers on my list, I would propose to make a few remarks in my capacity as representative of the UNITED KINGDOM.
3. At our last meeting but one [585th meeting], we heard a short statement by Mr. Malik, which apparently is the only one he now intends to make in defence of the Soviet Union against the very serious charges which the United States representative has brought against that Government. We also listened to the detailed and documented case presented by Mr. Gross, the representative of the United States. The substance of this last statement was that the Government of the Soviet Union has been deliberately engaging in a propaganda campaign, which it knows is completely false, in an attempt to discredit the United States, the other countries which are participating, with military forces, in the defence of South Korea against aggression from the north, and the United Nations itself, under whose auspices and banner this defence is being conducted.

Président: Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni d'Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 587)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demande d'enquête au sujet d'un prétendu recours à la guerre bactérienne.
3. Admission de nouveaux Membres:
 - a) Adoption d'une recommandation à l'Assemblée générale tendant à l'admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies des quatorze Etats qui ont présenté des demandes à cet effet;
 - b) Examen de la résolution 506 (VI) de l'Assemblée générale.

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil sont saisis de l'ordre du jour provisoire. Je considère qu'il peut être adopté avec les réserves habituelles.

L'ordre du jour est adopté.

Demande d'enquête au sujet d'un prétendu recours à la guerre bactérienne (suite)

2. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme aucun orateur n'est inscrit sur ma liste, je me propose de présenter quelques observations en qualité de représentant du ROYAUME-UNI.
3. A l'avant-dernière séance [585ème séance], M. Malik a fait une brève déclaration qui semble être la seule qu'il se propose de faire maintenant au nom de l'Union soviétique contre les accusations très graves que le représentant des Etats-Unis a portées contre son gouvernement. Nous avons entendu également la thèse détaillée et documentée exposée par M. Gross, représentant des Etats-Unis. Cette dernière thèse peut se résumer comme suit: le Gouvernement de l'Union soviétique a délibérément entrepris une campagne de propagande, qu'il sait totalement mensongère, pour chercher à jeter le discrédit sur les Etats-Unis, sur les autres pays qui participent militairement à la défense de la Corée du Sud contre l'agression venue du nord et sur les Nations Unies elles-mêmes, sous les auspices et l'étendard desquelles la défense est organisée.

4. These are indeed grave charges and I think we must first examine in some detail the defence, such as it is, which the representative of the Soviet Union attempted. He started by saying that the rejection of his proposal to invite representatives of the People's Republic of China and of North Korea has shown the whole world that the United States was afraid of the truth about the so-called United States aggression in Korea and against China. This last line was, of course, the one taken up by Mr. Malik when his attempt to get the Soviet Union accusations about the use of germ warfare in Korea discussed in the Disarmament Commission was defeated by the Chairman's ruling. At that time, the Soviet Union representative, no doubt, found it less difficult to claim that the United States was refusing an investigation of the germ warfare charges and that it was therefore afraid of the truth — and that in spite of the fact that the United States administration had, as we know, from the outset, declared that all it wanted was an impartial investigation of the charges.

5. But coming now, when the United States has itself brought the whole matter to the Security Council and has actually submitted a draft resolution [S/2671] proposing an impartial investigation, this Soviet Union assertion shows a degree of effrontery which must be rare even in the annals of Soviet Union propaganda.

6. Perhaps Mr. Malik himself realized that, standing by itself, this argument was not likely to convince anyone this side of the Iron Curtain, and he therefore went on to attempt to find other grounds for rejecting the proposal for an impartial inquiry. The first of these supplementary arguments was that any inquiry conducted by the United Nations or under its auspices must be a mere trick to enable United States agents to enter foreign territory for purposes of the collection of intelligence. This again is a surprising statement even for Soviet Union propaganda to make.

7. Mr. Malik referred [585th meeting] yesterday, or the day before yesterday, to the Soviet Union allegations about the bombing of China which were brought to the Security Council in 1950. At that time the United States proposed an impartial inquiry, which was, of course, vetoed by Mr. Malik. Members of the Security Council may, however, recall that the inquiry proposed at that time was to be conducted by India and Sweden. I do not remember that at that time the representative of the Soviet Union went so far as to maintain that India and Sweden would allow themselves to act as agents of American espionage, but he has apparently made that accusation now.

8. If we follow this Soviet Union argument to its logical conclusion, as I think we must, it must mean that no inquiry can be impartial, in the Soviet Union sense of the word, unless it is conducted exclusively by representatives of the Soviet Union or the countries associated with it, or by individuals from outside the Soviet bloc, who are known to be prepared to subject

4. Ce sont là des accusations particulièrement graves et j'estime que nous devons d'abord examiner en détail, tel qu'il a été présenté, le plaidoyer du représentant de l'Union soviétique. Il a déclaré d'abord que le rejet de la proposition tendant à inviter des représentants de la République populaire de Chine et de la Corée du Nord avait montré au monde entier que les États-Unis avaient peur de la vérité sur la prétendue agression américaine en Corée et contre la Chine. Cette dernière attitude est évidemment celle qu'a prise M. Malik lorsque la décision du Président a fait échec à sa tentative visant à obtenir que les accusations portées par l'Union soviétique au sujet du recours à la guerre bactérienne en Corée fussent examinées par la Commission du désarmement. A cette époque, le représentant de l'Union soviétique a sans doute jugé plus facile de déclarer que les États-Unis refusaient une enquête sur les accusations concernant la guerre bactérienne et que c'était là la preuve qu'ils avaient peur de la vérité. Tout cela en dépit du fait que, dès le début, comme nous le savons, le Gouvernement des États-Unis a déclaré qu'il ne demandait rien d'autre qu'une enquête impartiale sur les accusations.

5. Mais cette accusation portée maintenant par l'Union soviétique, alors que les États-Unis eux-mêmes ont saisi le Conseil de sécurité de la question et ont effectivement présenté un projet de résolution [S/2671] dans lequel ils proposent une enquête impartiale, témoigne d'une impertinence qui doit être rare, même dans les annales de la propagande soviétique.

6. M. Malik lui-même s'est peut-être rendu compte qu'à lui tout seul cet argument n'avait aucune chance de convaincre quiconque en-deçà du rideau de fer, et il a donc cherché d'autres arguments pour repousser la proposition d'enquête impartiale. Le premier de ces nouveaux arguments a été qu'une enquête effectuée par les Nations Unies ou exécutée sous leurs auspices ne pouvait être qu'un simple subterfuge pour permettre aux agents des États-Unis de pénétrer en territoire étranger et d'y recueillir des renseignements. Cette déclaration est elle aussi surprenante, même de la part de la propagande soviétique.

7. M. Malik a parlé hier ou avant-hier [585ème séance] des allégations de l'Union soviétique concernant le bombardement de la Chine qui ont été portées devant le Conseil de sécurité en 1950. A cette époque, les États-Unis ont proposé une enquête impartiale à laquelle M. Malik a évidemment opposé son veto. Toutefois, les membres du Conseil de sécurité se souviennent sans doute que l'enquête proposée alors devait être effectuée par l'Inde et la Suède. Je ne me souviens pas qu'à cette époque le représentant de l'Union soviétique soit allé jusqu'à prétendre que l'Inde et la Suède se permettraient de se conduire en agents de l'espionnage américain, mais il semble qu'il ait maintenant porté cette accusation.

8. Si, comme j'estime que nous devons le faire, nous développons cet argument de l'Union soviétique jusqu'à sa conclusion logique, il doit signifier qu'aucune enquête ne peut être impartiale, au sens que l'Union soviétique donne à ce mot, à moins qu'elle ne soit effectuée exclusivement par des représentants de l'Union soviétique ou des pays satellites, ou par des

their independence to the dictates of Soviet communism. This is, of course, precisely what Mr. Malik does mean. He himself referred to the inquiries already made by such bodies as the International Association of Democratic Lawyers. A body of this sort is, of course, impartial in the eyes of the Soviet Union since it contains nobody who would dare to question any statement emanating from the Kremlin.

9. Whether the rest of the world would be prepared to accept the International Association of Democratic Lawyers as an impartial body is, of course, another question, but one with which Mr. Malik simply does not concern himself. Apart from the known composition of this Association, the people of the free world might be excused for having some doubts about the value of its investigation when they recall, as Mr. Gross reminded us the other day [585th meeting], that before they even started out, they announced that their purpose was "to investigate and establish the crimes committed by the interventionists in Korea, in violation of all international agreements". This statement clearly indicated that crimes had been committed and that the only duty of the lawyers was to establish the facts. Thus the intention of the Association was obviously to indict the United States and not to discover the facts or weigh the evidence.

10. Here again Mr. Malik may have felt that he was on rather weak ground, since he made no serious attempt to defend in any detail the so-called impartiality of the democratic lawyers or of any of the other communist bodies which have pretended to investigate the charges of germ warfare in Korea.

11. Mr. Malik's final argument was that the facts could only be established by the Security Council, sitting here in New York around this table, and that for this purpose representatives of the People's Republic of China and of North Korea must be present. This argument has of course already been answered by the Council's rejection of the proposal to invite these representatives [S/2674/Rev.1], and in explaining their votes most members of the Council referred to the need for a serious investigation on the spot if the truth was ever to be ascertained. In my own statement, I pointed out that if these representatives were to come to the Council, all that we could expect would be a repetition of the charges already made. Mr. Malik's statement has fully confirmed my point of view. He said at one point, if I understood him rightly [585th meeting], "the facts are clearly set forth in the statements of the Governments of the People's Republic of China and the People's Democratic Republic of Korea". A little later he said, "the USSR delegation continues to think that it is impossible to consider this question in the Security Council in the absence of the Chinese and Korean representatives because the Council will be able to ascertain the true facts only with their participation". The moral is only too clear. The facts, according to the Soviet Union representative, are fully set out and indeed are already established by the documents which he has circulated [S/2684, S/2684/Add.1],

personnes privées résidant en dehors du bloc soviétique et que l'on sait prêtes à se mettre aux ordres du communisme soviétique. Il est évident que c'est exactement ce que veut dire M. Malik. Il a parlé lui-même des enquêtes déjà faites par des groupes tels que l'Association internationale des juristes démocrates. Il est évident qu'un groupe de ce genre est impartial aux yeux de l'Union soviétique puisqu'il ne comprend personne qui oserait mettre en doute une déclaration du Kremlin.

9. La question de savoir si le reste du monde est disposé à considérer l'Association internationale des juristes démocrates comme un organisme impartial est tout autre, mais M. Malik ne se soucie nullement de cette question. Indépendamment de ce qu'ils savent de la composition de cette association, les peuples du monde libre seraient excusables d'avoir certaines doutes sur la valeur de l'enquête à laquelle elle procéderait, pour peu qu'ils se souviennent qu'avant même de commencer leurs travaux, les juristes démocrates ont déclaré, comme M. Gross nous l'a rappelé l'autre jour [585ème séance], qu'ils allaient "enquêter sur les crimes commis par les interventionnistes en Corée, en violation de tous les accords internationaux et pour établir la véracité de ces crimes". Cette déclaration montre clairement que des crimes avaient été commis et que le seul devoir des juristes était d'établir les faits. Il est donc évident que l'Association se proposait de proclamer la culpabilité des Etats-Unis, et non de rechercher les faits ou d'apprécier la valeur des preuves.

10. Dans ce cas encore, M. Malik semble s'être rendu compte qu'il n'était pas sur un terrain très solide puisqu'il n'a pas vraiment cherché à défendre dans le détail la prétendue impartialité des juristes démocrates ou des autres groupes communistes qui ont prétendu enquêter sur les accusations de guerre bactérienne en Corée.

11. Le dernier argument de M. Malik c'est que les faits ne peuvent être établis que par le Conseil de sécurité, siégeant à New-York autour de cette table et, pour cela, il est nécessaire que les représentants de la République populaire de Chine et de la Corée du Nord soient présents. Il est vrai que le Conseil a déjà répondu à cet argument en rejetant la proposition de l'Union soviétique tendant à inviter ces représentants aux séances du Conseil [S/2674/Rev.1] et, en expliquant leur vote, la plupart des membres du Conseil ont exprimé l'avis que, pour établir les faits, il est nécessaire de procéder sur place à une enquête sérieuse. J'ai moi-même fait observer que, si ces représentants venaient devant le Conseil, tout ce qu'on pouvait attendre d'eux c'est qu'ils répètent les accusations déjà portées. La déclaration de M. Malik confirme pleinement mon point de vue. Il a dit en effet [585ème séance] que "les faits sont exposés de façon détaillée dans les déclarations officielles du Gouvernement de la République populaire de Chine et de la République populaire démocratique de Corée". Il a déclaré également que "la délégation de l'Union soviétique continue de considérer l'examen de cette question au Conseil de sécurité sans la participation des représentants de la Chine et de la Corée comme une impossibilité, car... seule la participation des représentants de ces pays à l'examen de la question au Conseil de sécurité permettrait d'établir les faits véritables". La moralité de tout

and if these representatives came to the Council table we should simply be treated to a repetition of these so-called facts. I need scarcely say that my own delegation rejects this point of view in its entirety and maintains, as I think does every member of the Council except the Soviet Union representative, that what is required is an impartial investigation at the place and in the area where bacterial weapons are said to have been used.

12. In my statement on 23 June [580th meeting], I suggested that what we were really dealing with was a case of slander and libel on an international scale. I said then that the onus of proving the truth of the germ warfare charges rested squarely on the Soviet Union. Mr. Malik has now made it quite clear that the Soviet Union will not itself even attempt to bring any adequate proof of these charges and, moreover, he has hinted that he will veto the only means by which their truth or falsity can be established. The conclusion is, to my mind, inescapable. The charges are false and the Soviet Union knows them to be false. They are being put forward partly to foster the hate campaign now raging in the Soviet Union and thus to maintain the morale of the population, and partly with the object of implanting suspicion of the Americans in the minds of weak-minded persons in the free world itself. Since therefore the Soviet Union Government is apparently impervious to reason, there is really nothing much that the free world, faced with this appalling manifestation of Soviet Union mentality, can do except to close its ranks and, as a first step, to go on record as demanding an impartial inquiry. For, after all, if we do not at least vote in favour of this draft resolution, our action can only be interpreted as meaning either, that in our opinion the inquiries so far suggested by the Soviet Union representative are impartial, or that we do not regard the International Committee of the Red Cross as impartial or, alternatively, that there is no need for any impartial inquiry at all.

13. If the draft resolution embodying this essentially reasonable demand is nevertheless vetoed, a new situation will of course arise and we shall all have to consider very seriously what to do next. But is it really necessary for Mr. Malik to provoke such a situation? Since he made his last speech, he has no doubt been aware of, even if he has not actually listened to, a series of eloquent speeches which in varying tones all expressed sheer incredulity that a great nation which has seen fit to make these grave and horrible charges should actually refuse to have them investigated by any impartial body worthy of the name. I have no doubt whatever that basically this attitude is shared by all governments who are not actually under the domination of Moscow. Indeed, I have no doubt at all that, if there is such a thing as world public opinion, it has been reflected in the speeches which nearly all my colleagues around this table have now made. Confronted with such a spontaneous and widespread outburst of indignation, is it not

ceci n'est que trop évidente. Suivant le représentant de l'Union soviétique, les faits sont déjà établis et prouvés par les documents qu'il a fait distribuer [S/2684 et Add.1]; par conséquent, si les représentants en question viennent devant le Conseil, ils ne feront que reprendre l'exposé de ces prétendus faits. Je n'ai pas besoin de dire que ma délégation repousse formellement le point de vue de l'Union soviétique et continue à estimer — comme probablement tous les membres du Conseil, à l'exception du représentant de l'Union soviétique — qu'il y a lieu de procéder à une enquête impartiale sur les lieux et dans la région où l'on prétend que l'arme bactérienne a été utilisée.

12. J'ai dit le 23 juin dernier [580ème séance] que la question que nous examinons constitue un cas de calomnie et de diffamation à l'échelle internationale. J'ai dit alors que c'est à l'Union soviétique qu'il incombe de fournir la preuve du recours à la guerre bactérienne. M. Malik nous a maintenant fait savoir très nettement que l'Union soviétique ne cherchera même pas à fournir cette preuve, et il a laissé entendre qu'il utilisera son droit de veto contre la proposition des Etats-Unis, qui constitue cependant le seul moyen de déterminer si les accusations portées sont ou non justifiées. A mon avis, la conclusion suivante s'impose: les accusations ne sont pas fondées, et l'Union soviétique le sait. Elles ont été portées, d'une part, pour attiser la campagne de haine qui se déchaîne actuellement en Union soviétique et soutenir ainsi le moral de la population, d'autre part, pour faire naître dans les esprits crédules du monde libre la suspicion contre les Américains. Puisque le Gouvernement de l'Union soviétique est apparemment sourd à la voix de la raison, le monde libre ne peut guère, en présence de cette effarante manifestation de la mentalité soviétique, faire autre chose que serrer les rangs et, en premier lieu, faire constater officiellement qu'il demande une enquête impartiale. Car, de toute évidence, si nous ne votions même pas en faveur de ce projet de résolution, il ne serait pas possible d'interpréter notre attitude autrement que comme signifiant, soit que nous considérons les enquêtes proposées jusqu'à présent par le représentant de l'Union soviétique comme présentant un caractère impartial, soit que nous ne considérons pas le Comité international de la Croix-Rouge comme étant un organisme impartial, ou encore, qu'il n'y a aucune nécessité à notre avis, de procéder à une enquête impartiale.

13. Si le projet de résolution dans lequel une telle demande essentielle raisonnable faisait néanmoins l'objet d'un veto, nous serions évidemment en présence d'une situation nouvelle, et il nous appartiendrait d'examiner d'une façon très sérieuse quelles mesures ultérieures il conviendrait de prendre. Mais est-il vraiment nécessaire que M. Malik suscite une telle situation? Depuis qu'il a prononcé son dernier discours, M. Malik a certainement eu connaissance, même s'il ne les a pas effectivement écoutés, de plusieurs discours éloquentes dans lesquels les orateurs ont tous exprimé, sous des formes variées, leur complète incrédulité à l'égard du fait qu'une grande nation qui a jugé opportun de fournir ces graves et horribles accusations refuserait de les voir faire l'objet d'une enquête par un organisme impartial digne de ce nom. Je suis absolument convaincu que tous les gouvernements qui ne sont pas sous la domination effective de Moscou partagent essentiellement cette attitude. Je n'ai aucun

even now possible that the Soviet Union Government will stop, look and listen — and more particularly, listen? Is it not conceivable that it will think twice before digging any further the ditch which they have constructed between itself and the non-communist world? Is it not within the bounds of the imaginable that, when it comes to the point, our Soviet Union colleague will not veto, but will rather abstain?

14. It is in a spirit of gravity, tempered by the slenderest of hopes, that we now approach the vote on this all-important question.

15. In my capacity as PRESIDENT, I take it that we can now proceed to the vote on the draft resolution submitted by the United States in document S/2671, dated 20 June 1952. Should I be in order in putting the draft resolution to the vote as a whole, or does any representative wish it to be voted on paragraph by paragraph?

16. Since there are no objections, we shall vote upon the draft resolution as a whole. I shall first ask the Assistant Secretary-General to read out the text.

The Assistant Secretary-General in charge of the Department of Security Council Affairs read the text of the draft resolution contained in document S/2671.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

There were 10 votes in favour and 1 against.

The draft resolution was not adopted, the vote against being that of a permanent member of the Security Council.

17. The PRESIDENT: I call now upon the representative of the United States who has asked for permission to explain his vote.

18. Mr. GROSS (United States of America): The United States Government voted in favour of an impartial investigation of the charges made against the United Nations, which charges were sponsored, spread, publicized and repeated here by the Soviet Union representative and by his Government elsewhere. The Security Council itself has voted to investigate these charges. The Soviet Union representative has frustrated, by his veto, the effectiveness of the vote cast by the other ten members of the Security Council.

19. I had said several days ago, when the Soviet Union representative announced his intention not to participate, that he was engaged in a sit-down strike against the truth [585th meeting]. I think it is more accurate to say that he has sat down against the truth; but now he has struck against the truth by the use of his veto. We feel and we believe that all Members of the United Nations who are loyal to the Charter feel

doute, à vrai dire, s'il existe réellement une opinion publique mondiale, que cette opinion s'est traduite dans les discours qui ont été prononcés par presque tous mes collègues assis autour de cette table. Ne serait-il pas possible, même maintenant, que le Gouvernement de l'Union soviétique, constatant ce sursaut d'indignation aussi spontané que général, s'arrête pour réfléchir et écouter, surtout écouter? Serait-il inconcevable que ce gouvernement réfléchisse à deux fois avant d'approfondir encore le fossé qu'il a creusé entre lui et le monde non communiste? Est-il chimérique de penser que, le moment venu, notre collègue de l'Union soviétique n'exercera pas son droit de veto, mais préférera s'abstenir?

14. C'est dans une atmosphère de gravité, tempérée par le plus fragile des espoirs, que nous arrivons maintenant au vote sur cette question capitale.

15. En ma qualité de PRESIDENT, je considère que le moment est venu de procéder au vote sur le projet de résolution des Etats-Unis qui figure dans le document S/2671, en date du 20 juin 1952. Je me demande si je puis mettre aux voix ce projet de résolution dans son ensemble, ou si un représentant souhaite qu'il soit procédé au vote paragraphe par paragraphe.

16. En l'absence d'objections, nous allons voter sur le projet de résolution dans son ensemble. Je prie le Secrétaire général adjoint de donner lecture du texte.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires du Conseil de sécurité donne lecture du texte du projet de résolution qui figure dans le document S/2671.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Il y a 10 voix pour et une contre.

La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil de sécurité, le projet de résolution n'est pas adopté.

17. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis qui voudrait expliquer son vote.

18. M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Le Gouvernement des Etats-Unis a voté pour la proposition tendant à effectuer une enquête impartiale sur les accusations dirigées contre les Nations Unies, accusations qui ont été inspirées, répandues, rendues publiques et répétées ici par le représentant de l'Union soviétique et par son gouvernement en d'autres lieux. Le Conseil de sécurité a, pour sa part, voté en faveur de l'enquête proposée. Le représentant de l'Union soviétique a anéanti, par son veto, l'effet du vote des dix autres membres du Conseil de sécurité.

19. J'ai indiqué il y a plusieurs jours, lorsque le représentant de l'Union soviétique a annoncé son intention de ne pas participer aux débats, que ce représentant faisait la grève des bras croisés contre la vérité [585^e séance]. Je pense qu'il est plus exact de dire qu'il faisait alors la grève contre la vérité, mais que maintenant il vient d'attaquer la vérité en appliquant son droit de veto. Tous les Membres de l'Organisation

that the Soviet Union, by its action here today, has revealed its true purpose in a campaign of lies and of hate which it has sponsored and disseminated. By his vote, the Soviet Union representative has told the Security Council that the Soviet Union Government insists on preventing an investigation of these charges through an impartial agency. Yet the Soviet Union Government has sponsored, published and disseminated these lies as a systematic part of its foreign policy and of its domestic policy of lying to its own people.

20. Before we leave the consideration of this subject, my delegation feels that the record should be entirely clear. It should show the concerted dissemination by certain Governments and authorities of grave accusations, as grave as they are unfounded, charging the use of germ warfare by United Nations forces. It should show that when the charges were first made, when the accusations were first brought before the world, the United Nations Command denied the charges and requested an impartial investigation; that the Chinese Communists and the North Korean authorities failed and refused to accept an offer of investigation by the International Committee of the Red Cross; and that in the face of such a refusal, these authorities — and this fact is not only admitted by the Soviet Union representative but is boasted of by him — continued to circulate, to publicize and to disseminate these false charges. The record should show that when the World Health Organization offered to assist in combating any epidemics in North Korea and China which might exist, regardless of the source, and the Unified Command agreed to do its share and to co-operate fully, the Chinese Communists and the North Korean authorities rejected the offer of the World Health Organization and refused to permit its entry into territories under their control.

21. We should also note, and the record should show, that the Government of the Soviet Union has repeated these charges against the United Nations forces in the United Nations; that it is the Soviet Union negative vote on the United States draft resolution, which was supported by all other members of the Security Council, that has prevented the Council from arranging for an impartial investigation.

22. From these facts, which are all on our record, there is only one conclusion that can be drawn. The charges of germ warfare against the United Nations forces must be presumed to be utterly false. This is shown by the refusal of the Governments and authorities concerned, including the Soviet Union Government, to submit these charges to an impartial investigation. The Security Council, in our judgment, should condemn the fabrication and the dissemination of these false charges, which involve no less than an attempt to undermine the

des Nations Unies qui sont fidèles à la Charte estimant, nous en sommes convaincus, que, par l'attitude qu'elle a adoptée aujourd'hui, l'Union soviétique a montré le but qu'elle vise réellement dans la campagne de mensonge et de haine qu'elle a inspirée et menée. Par son vote, le représentant de l'Union soviétique a indiqué au Conseil de sécurité que son gouvernement insiste pour empêcher que ces accusations fassent l'objet d'une enquête effectuée par un organisme impartial. Pourtant, le Gouvernement de l'Union soviétique a inspiré, publié et répandu ces mensonges sur lesquels il fonde systématiquement sa politique étrangère et sa politique intérieure qui consiste à mentir à sa propre population.

20. Avant d'abandonner l'examen de cette question, ma délégation estime que la situation devrait être parfaitement claire. Il devrait être évident que certains gouvernements et certaines autorités répandent systématiquement des accusations graves — aussi graves que dénuées de fondement — suivant lesquelles les forces des Nations Unies auraient recours à la guerre bactérienne. Il devrait être évident qu'au moment où ces accusations ont été formulées pour la première fois — c'est-à-dire au moment où, pour la première fois, le monde a entendu ces accusations — le Commandement unifié des Nations Unies les a repoussées et a demandé qu'elles fassent l'objet d'une enquête impartiale; les communistes chinois et les autorités de la Corée du Nord n'ont pas accepté et ont refusé d'accepter la proposition tendant à ce que le Comité international de la Croix-Rouge examine ces accusations. Il devrait être évident qu'en présence de ce refus, ces autorités — et non seulement le représentant de l'Union soviétique reconnaît ce fait, mais il s'en vante — ont continué à publier et à répandre ces fausses accusations. Il devrait être évident que, lorsque l'Organisation mondiale de la santé a offert son concours en vue de lutter contre toute épidémie — indépendamment de son origine — qui aurait pu se déclarer en Corée du Nord et en Chine, et après que le Commandement unifié eut accepté pour sa part de prêter tout son concours à cette œuvre, les communistes chinois et les autorités nord-coréennes ont rejeté l'offre de l'Organisation mondiale de la santé et refusé de lui donner accès aux territoires qui se trouvent sous leur contrôle.

21. Nous devrions également prendre acte du fait que le Gouvernement de l'Union soviétique a répété aux Nations Unies ces accusations dirigées contre les forces des Nations Unies; nous devrions constater que c'est le vote négatif de l'Union soviétique sur le projet de résolution des États-Unis — projet que tous les autres membres du Conseil de sécurité ont par ailleurs appuyé — qui a empêché le Conseil d'organiser une enquête impartiale.

22. De tous ces faits dont nous avons pris acte, on ne peut tirer qu'une conclusion. Les accusations relatives au recours à la guerre bactérienne qui ont été dirigées contre les forces des Nations Unies doivent être considérées comme absolument fausses. Cela a été démontré lorsque les gouvernements et autorités intéressés, y compris le Gouvernement de l'Union soviétique, se sont refusés à soumettre ces accusations à une enquête impartiale. A notre avis, le Conseil de sécurité devrait condamner la diffusion de ces fausses

efforts of the United Nations to combat aggression in Korea and the support of the people of the world for these efforts, and which have the effect of increasing tension among nations.

23. In view of these facts, I now submit for circulation to members of the Security Council a draft resolution [S/2688] which recites this state of affairs and draws the only conclusion which the facts and justice permit. With the permission of the President of the Council, I should like to read the draft resolution:

"The Security Council,

"Noting the concerted dissemination by certain Governments and authorities of grave accusations charging the use of bacterial warfare by United Nations forces;

"Recalling that when the charges were first made the Unified Command for Korea immediately denied the charges and requested that an impartial investigation be made of them;

"Noting that the Chinese communist and North Korean authorities failed to accept an offer by the International Committee of the Red Cross to carry out such an investigation but continued to give circulation to the charges;

"Noting that the World Health Organization offered to assist in combating any epidemics in North Korea and China, and that the Unified Command for Korea agreed to co-operate;

"Noting with regret that the Chinese Communist and North Korean authorities rejected the offer and refused to permit the entry of the World Health Organization teams into territories controlled by these authorities;

"Noting that the Government of the Union of Soviet Socialist Republics has, in the United Nations, repeated the charges that United Nations forces were engaging in bacterial warfare;

"Noting that the draft resolution submitted by the Government of the United States proposing an impartial investigation of these charges by the International Committee of the Red Cross [S/2671] was rejected by the Union of Soviet Socialist Republics, and that by reason of the negative vote of the Union of Soviet Socialist Republics the Security Council was prevented from arranging for such an impartial investigation;

"1. Concludes, from the refusal of those Governments and authorities making the charges to permit impartial investigation, that these charges must be presumed to be without substance and false.

"2. Condemns the practice of fabricating and disseminating such false charges, which increases tension among nations and which is designed to undermine the efforts of the United Nations to combat aggression in Korea and the support of the people of the world for these efforts."

accusations montées de toutes pièces par lesquelles on tente, non seulement de compromettre les efforts que les Nations Unies déploient pour combattre l'agression en Corée, mais de porter atteinte à l'appui que les peuples du monde apportent à ces efforts, car de telles accusations ont pour effet d'accroître la tension qui existe entre les nations.

23. Etant donné ces faits, je voudrais maintenant faire distribuer aux membres du Conseil de sécurité un projet de résolution [S/2688] qui expose cet état de choses et qui formule la seule conclusion que les faits et la justice puissent permettre de tirer. Avec la permission du Président du Conseil, je voudrais donner lecture de ce projet de résolution:

"Le Conseil de sécurité,

"Constatant que certains gouvernements et certaines autorités répandent systématiquement des accusations graves suivant lesquelles les forces des Nations Unies auraient recouru à la guerre bactérienne,

"Rappelant qu'au moment où ces accusations ont été formulées pour la première fois, le Commandement unifié en Corée les a immédiatement repoussées et a demandé qu'elles fassent l'objet d'une enquête impartiale,

"Constatant que les communistes chinois et les autorités nord-coréennes ont refusé une offre du Comité international de la Croix-Rouge, qui était prêt à se charger de cette enquête; et qu'ils ont continué à répandre ces accusations,

"Constatant que l'Organisation mondiale de la santé a proposé son aide pour lutter contre toute épidémie éclatant en Corée du Nord et en Chine et que le Commandement unifié en Corée était prêt à prêter son concours,

"Constatant avec regret que les communistes chinois et les autorités nord-coréennes ont repoussé l'offre de l'Organisation mondiale de la santé et ont refusé d'autoriser les équipes de cette organisation à pénétrer sur les territoires qu'ils contrôlent,

"Constatant que le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a répété devant les organes des Nations Unies les accusations suivant lesquelles les forces des Nations Unies avaient recouru à la guerre bactérienne,

"Notant que le projet de résolution présenté par le Gouvernement des États-Unis et tendant à ce que le Comité international de la Croix-Rouge examine ces accusations et procède à une enquête impartiale [S/2671], a été rejeté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et qu'en raison du vote négatif de ce pays le Conseil de sécurité n'a pu organiser l'enquête impartiale qui était proposée,

"1. Estime qu'en raison du fait que les gouvernements et les autorités formulant ces accusations refusent qu'il soit procédé à une enquête impartiale, ces accusations doivent être présumées fausses et sans fondement;

"2. Condamne la pratique consistant à fabriquer et à répandre de fausses accusations de cette nature, qui augmente la tension entre les nations et vise à faire échouer les efforts entrepris par les Nations Unies pour lutter contre l'agression en Corée et à les priver de l'appui des peuples du monde dans cette entreprise."

24. In submitting this draft resolution, I do not request that the Council consider or vote upon it today. I think it would be desirable to allow the Soviet Union Government some days to consider the wisdom of the position which it has taken today by vetoing the draft resolution calling for an impartial investigation. If the Soviet Union Government is not prepared to reconsider and abandon its position which has been exposed today, I will request the Council at its next meeting to consider and act upon the draft resolution I have just circulated and read.

25. The PRESIDENT: Does any other member of the Security Council wish to explain his vote? If not, the question arises as to how we should now proceed. A draft resolution has been submitted on the problem before us by the representative of the United States. He has suggested, and I entirely agree with him, that members of the Council will want a little time to read and, indeed, to study this particular draft resolution. I suggest, therefore, as President, that the sensible thing to do, more especially in view of the approaching holiday, would be to adjourn now and to meet again on, I suggest, Monday afternoon.

26. Mr. BOKHARI (Pakistan): For the very reason which the President has given, my delegation would prefer that we meet again on Tuesday, either morning or afternoon, if the Council has no objection. That would give us a little more time to study the draft resolution and to consult our governments.

27. The PRESIDENT: Is there any objection to the suggestion that we meet again on Tuesday, in the morning, shall we say, at 11 o'clock?

28. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I have not taken the floor in order to object to a meeting on Tuesday; it is a matter of indifference to me when the meeting is called. I am speaking of this new question raised by the United States delegation, and of the new draft resolution which it submitted after the failure of its attempt to impose on the Security Council an illegal draft resolution, contrary to the United Nations Charter, containing a one-sided United States version and without the Council hearing the representatives of the other side, that is to say, the People's Republic of China and the People's Democratic Republic of Korea. The United States delegation is trying to make the best of a bad job when, in submitting its new draft resolution, it states that it does not insist on an immediate vote on that draft resolution today, in order, it says, to give the USSR representative an opportunity of studying the draft. We do not need to study this kind of draft. Our position is clear, just and lawful and conforms strictly to the provisions of the United Nations Charter. We do not need much time to understand the provocative and slanderous character of the United States draft resolutions.

24. En soumettant ce projet de résolution au Conseil, je ne lui demande pas de l'examiner ni de le mettre aux voix aujourd'hui. Je pense qu'il convient de laisser au Gouvernement de l'Union soviétique quelques jours pour juger s'il a été bien sage de sa part d'opposer aujourd'hui son veto au projet de résolution demandant une enquête impartiale sur les faits allégués. Si le Gouvernement de l'Union soviétique n'est pas disposé à revenir sur la position qu'il a adoptée aujourd'hui, je demanderai alors au Conseil d'examiner à la prochaine séance le projet de résolution dont je viens de donner lecture et de se prononcer sur ce texte.

25. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Un autre membre du Conseil désire-t-il expliquer son vote? Dans la négative, il s'agit de savoir comment nous allons procéder. Le représentant des Etats-Unis a soumis au Conseil un projet de résolution relatif à la question dont nous sommes saisis. Il a proposé — et je l'approuve entièrement — de laisser aux membres du Conseil le temps de prendre connaissance de ce projet et de l'étudier. En raison de la proximité d'un jour férié, je crois préférable — et je propose en ma qualité de Président — de lever immédiatement la séance et de nous réunir à nouveau lundi après-midi, par exemple.

26. M. BOKHARI (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Pour la raison que le Président vient de donner, ma délégation préférerait, si les membres du Conseil n'y voient pas d'inconvénient, que nous nous réunissions mardi prochain, soit le matin, soit l'après-midi. Nous aurions ainsi un peu plus de temps pour étudier le projet de résolution et consulter nos gouvernements.

27. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Y a-t-il une objection à ce que nous nous réunissions mardi matin à 11 heures?

28. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne prends pas la parole, Monsieur le Président, pour protester contre le principe d'une séance qui se tiendrait mardi; la date de la séance m'importe peu. Je le fais à propos de cette nouvelle question soulevée par la délégation des Etats-Unis et du nouveau projet de résolution que cette délégation a présenté après l'échec de sa tentative pour imposer au Conseil de sécurité un projet de résolution irrégulier et incompatible avec la Charte des Nations Unies, en ce qu'il tendait à se contenter de la seule version américaine et se dispensait d'inviter le Conseil à entendre les représentants de l'autre camp, à savoir la République populaire de Chine et la République populaire démocratique de Corée. La délégation des Etats-Unis s'efforce de faire contre mauvaise fortune bon cœur, lorsque, présentant son nouveau projet de résolution, elle déclare ne pas insister sur une mise aux voix immédiate dudit projet afin de donner, dit-elle, au représentant de l'URSS la possibilité d'étudier ce projet. Nous n'avons pas besoin d'étudier des projets de ce genre. Notre position est claire, elle est équitable, légitime et strictement conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies, et il ne nous faut pas beaucoup de temps pour comprendre à quel point les projets de résolution des Etats-Unis sont calomnieux et constituent des actes de provocation.

29. The USSR representative declared, declares, and will continue to declare, that no question relating to the use of bacterial weapons in Korea and China by the United States armed forces can be discussed in the Security Council without the participation of official representatives of the People's Republic of China and the People's Democratic Republic of Korea. That is our legitimate and just position, which is firmly based on Article 32 of the United Nations Charter and rule 38 of the rules of procedure of the Security Council, which provides for the compulsory participation of both sides in the discussion of a dispute considered by the Security Council.

30. The United States delegation and its Government are trying to force on the Security Council their own American, and not the international, way of considering questions; the United States disregards and tramples on the rights of the other States and peoples taking part in the discussion of questions submitted to the Security Council for consideration.

31. All this proves that the United States representative was deceitful and hypocritical in his handling of the question of the Geneva Protocol, presented by the USSR delegation, that he was equally deceitful and hypocritical during the discussion of the question submitted by his own delegation, and, finally, that he is being deceitful and hypocritical now, when his delegation has failed in its attempt to force on the Security Council an illegal resolution by means of its one-sided American, and not the international, method of considering questions.

32. For the United States representative's information — in case he does not understand or know this — it is the practice in the Security Council to consider the substance of any draft resolution submitted to it and to take a vote on it not earlier than twenty-four hours after its submission. Please do not therefore try to do the USSR delegation any favours. The United States representative has no right to demand that a vote be taken on his resolution at once, as that would be contrary to the accepted practice in the Security Council. He has submitted his draft resolution and he must now wait twenty-four hours. He cannot insist on a vote being taken until twenty-four hours have elapsed. That is the accepted practice in the Security Council. There is therefore no need to pretend that he is doing somebody a favour by not insisting on a vote. He simply has not the right to insist that his draft resolution be put to the vote.

33. This leads us to conclude that the United States representative continues and will in all probability continue to be deceitful. Naturally, nothing can come of

29. Nous avons déclaré, nous déclarons et nous continuerons de déclarer qu'il est impossible d'examiner devant le Conseil de sécurité une question, quelle qu'elle soit, relative à l'emploi de l'arme bactérienne par les forces armées des Etats-Unis en Corée et en Chine sans la participation de représentants officiels de la République populaire de Chine et de la République populaire démocratique de Corée. Telle est notre position, position équitable, légitime et entièrement conforme aux dispositions de l'Article 32 de la Charte des Nations Unies, position qui est corroborée, en outre, par l'article 38 du règlement intérieur du Conseil de sécurité. L'article 38 prévoit également la participation des deux parties aux débats consacrés à l'examen des questions relatives à un différend examiné par le Conseil de sécurité.

30. La délégation et le Gouvernement des Etats-Unis cherchent à imposer au Conseil de sécurité, pour l'examen des questions, non pas une procédure de caractère international, mais bien des procédés typiquement américains. Ils ignorent et violent les droits des autres Etats et peuples de participer à l'examen des questions qui se posent devant le Conseil de sécurité et font l'objet de ses délibérations.

31. Tout cela démontre que le représentant des Etats-Unis a fait preuve de fausseté et d'hypocrisie lors de l'examen de la question relative au Protocole de Genève inscrite à la demande de la délégation de l'URSS, qu'il a fait preuve de fausseté et d'hypocrisie lors de l'examen de la question présentée par sa propre délégation, et qu'il fait encore preuve de fausseté et d'hypocrisie à l'heure actuelle, après l'échec de la tentative de la délégation des Etats-Unis pour imposer une résolution irrégulière en ayant recours, non pas à une procédure de caractère international pour l'examen des questions devant le Conseil de sécurité, mais bien à des procédés typiquement américains.

32. J'indiquerai au représentant des Etats-Unis, au cas où il ne le comprendrait ou ne le saurait pas, que la pratique suivie par le Conseil de sécurité dans ses travaux veut qu'un projet de résolution quel qu'il soit portant sur une question de fond, dont le Conseil de sécurité est saisi, ne peut être mis aux voix avant l'expiration d'un délai de vingt-quatre heures à compter du moment de sa présentation. Vous n'avez donc pas besoin d'accorder une faveur à la délégation de l'URSS. Le représentant des Etats-Unis n'a pas le droit d'insister pour que son projet de résolution soit dès maintenant mis aux voix. Cela serait irrégulier et en contradiction avec la tradition établie au Conseil. Le représentant des Etats-Unis a présenté son projet de résolution; il faut qu'il attende vingt-quatre heures. Il n'a pas le droit d'exiger une mise aux voix avant un délai de vingt-quatre heures. Telle est la pratique suivie par le Conseil de sécurité dans ses travaux. Il est donc inutile de prétendre qu'en évitant d'insister pour que son texte soit mis aux voix dès aujourd'hui, le représentant des Etats-Unis accorde une faveur à qui que ce soit. Il n'a tout simplement pas le droit d'insister pour que son projet de résolution soit mis aux voix.

33. Il faut en conclure que le représentant des Etats-Unis continue de faire preuve d'hypocrisie et qu'il en fera probablement autant à l'avenir. Il va de soi qu'une

such deceit and those who try to resort to such measures always end up by finding themselves in a ridiculous and awkward position.

34. If the United States delegation wishes to insist on a vote being taken on its draft resolution today, let it do so in spite of the accepted practice in the Security Council in which it commands a majority. The USSR delegation's position with regard to such a draft resolution is quite clear. It has already stated that no question and no draft resolution relating to the use of bacterial weapons in Korea by American troops can be either discussed or decided in the absence of the official representatives of the other side. No attempts by the United States delegation and its supporters to distort the substance of the matter and slander the USSR delegation can be successful.

35. The PRESIDENT: I have not heard any positive objection to my suggestion that the Council might now adjourn — until 11 a.m., let us say, on Tuesday. Can I take it that that is agreed to by the Council?

36. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Naturally the President was quite correct in saying that there was no objection to calling a meeting of the Security Council for Tuesday morning or Tuesday afternoon at 3 p.m., or in fact for any time, to discuss the new draft resolution tabled by the United States delegation.

37. As to our further work today, we still have an hour left in which to discuss the important item next in turn on our agenda relating to the admission of new Members. The USSR delegation insists on, and formally proposes, that the Security Council take up this agenda item. I repeat, we still have an hour. I therefore formally propose that the Security Council take up the next item on the agenda, and I ask for the floor in order to comment briefly on the substance of this question.

38. The PRESIDENT: I would rather doubt myself whether we are likely, in less than an hour, to make much progress on the question of new Members, but, of course, it is for the Council to decide.

39. Mr. GROSS (United States of America): I want to speak to the motion made by the representative of the Soviet Union. I would like to state the reason for the objection which my delegation has to the proposal made by the representative of the Soviet Union. When the proposal was first made by the representative of the Soviet Union — I think it was on 18 June — that we take up the membership question following his item regarding the Geneva Protocol [577th meeting], my delegation at that time pointed out, and I think with some support from other members of the Council, that there was an important and

pareille attitude mensongère n'aboutira à rien, et que ceux qui s'efforcent de recourir à de pareils procédés se trouveront toujours placés dans une situation ridicule et absurde.

34. Mais, si la délégation des Etats-Unis insiste pour que son projet de résolution soit mis aux voix dès aujourd'hui, qu'elle le fasse, en dépit de la méthode de travail que le Conseil de sécurité a suivie jusqu'ici; elle dispose d'une majorité au Conseil de sécurité. L'attitude de la délégation de l'URSS à l'égard de projets de résolution de ce genre est claire. La délégation de l'URSS a déjà eu l'occasion de déclarer qu'aucune question, aucun projet de résolution concernant l'emploi, en Corée, d'armes bactériennes par les forces armées américaines ne peuvent être examinés en l'absence de représentants officiels de l'autre camp. Et toutes les tentatives que font la délégation des Etats-Unis et ceux qui lui donnent leur appui pour déformer le fond de la question et pour discréditer l'attitude adoptée par l'URSS sont vouées à l'échec.

35. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je crois qu'il n'y a pas d'objection formelle à ce que le Conseil s'ajourne maintenant jusqu'à mardi à 11 heures. Puis-je considérer que le Conseil approuve cette suggestion?

36. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il va de soi, Monsieur le Président, que votre conclusion est parfaitement exacte lorsque vous constatez qu'il n'y a aucune objection à ce que le Conseil de sécurité soit convoqué mardi, le matin ou à 15 heures — à n'importe quelle heure — en vue d'examiner le nouveau projet de résolution qui a été présenté par le représentant des Etats-Unis.

37. En ce qui concerne la suite de nos travaux aujourd'hui, nous disposons encore d'une heure pour examiner l'importante question inscrite au point suivant de l'ordre du jour, celle de l'admission de nouveaux membres. La délégation de l'Union soviétique insiste pour que le Conseil de sécurité aborde l'examen de ce point de l'ordre du jour, et elle présente une proposition formelle à cet effet. Je le répète, nous disposons encore d'une heure, et nous avons la possibilité de travailler. Je présente une proposition formelle tendant à ce que le Conseil de sécurité passe à l'examen du point suivant de l'ordre du jour, et je vous demande la permission de faire une brève déclaration sur cette question.

38. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je suis porté à douter que nous puissions, en moins d'une heure, faire beaucoup de progrès en ce qui concerne la question de nouveaux Membres mais, bien entendu, c'est au Conseil qu'il appartient d'en décider.

39. M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je désire prendre la parole sur la motion présentée par le représentant de l'Union soviétique. Je voudrais faire connaître la raison pour laquelle ma délégation s'oppose à la proposition formulée par le représentant de l'Union soviétique. Lorsque le représentant de l'Union soviétique a proposé pour la première fois — je crois que c'était le 18 juin — que nous abordions la question de l'admission de nouveaux Membres immédiatement après avoir épuisé le point relatif au Protocole de Genève qu'il avait fait inscrire à l'ordre du jour [577ème séance], ma délégation a fait remar-

urgent item which we considered it necessary to discuss, and that is the item which is now under discussion, the question of the charges of bacterial warfare.

40. In the view of my delegation, we have not completed the discussion of that item. I think it was pointed out by the representative of Brazil, Mr. Muniz, at our [578th] meeting on 20 June, that membership is an important question—all of us would agree to that—but the decision on applications for membership is not within the competence of the Council alone, and Mr. Muniz added, at that time, that whatever action we may take here, new Members will not be admitted to the Organization until the General Assembly, which is to meet four months from now, has acted upon our recommendation. It is not, therefore, that we lack a sense of appreciation of the importance of the question which is involved in the membership issue, but that we have a very real sense of the urgency and importance which is to be attached to the pending item, consideration of which has not been completed.

41. I think it is quite clear that the Soviet Union representative cannot really attach the urgency which he pretends he feels towards this item of membership. He did not himself raise the question of membership before the Security Council until 18 June, just a few weeks ago. Surely, if he considered the matter urgent, he would have brought it to the attention of the Council sooner than that. I think there is very little likelihood of making any substantial progress on this question within the small balance of time which remains to us this morning. I urgently request my colleagues to consider that the item which is pending, and upon which I have now circulated a draft resolution—not as a new item but under the pending item—should engage our attention exclusively until it is disposed of.

42. I would like to add, in response to the comments which were made a moment or two ago by the Soviet Union representative in relation to his announcement that he would not participate in this debate, that he has been playing a game of hide and seek with his earphone, which may have resulted in his missing the main point of my argument a few moments ago. I did not suggest that we postpone consideration and discussion of my new draft resolution so that the Soviet Union Government would have an opportunity to consider it. I think all the members of the Council would want to have an opportunity to consider that draft resolution. My suggestion, which I now repeat, is that I think it would be desirable—and from the viewpoint of the people of the Soviet Union themselves—if the Government of the Soviet Union would consider, during the next few days, not this draft resolution alone but more particularly and more important, the action which it has taken here today in vetoing the draft resolution proposing an impartial investigation.

quer, avec l'appui de certains autres membres du Conseil, me semble-t-il, qu'il y avait une question importante et urgente que nous estimions indispensable d'examiner, à savoir celle dont nous sommes actuellement saisis, la question des accusations concernant une guerre bactérienne.

40. Ma délégation estime que nous n'avons pas achevé l'examen de cette question. Je crois que c'est M. Muniz, représentant du Brésil, qui a fait remarquer, au cours de notre [578ème] séance du 20 juin, que la question de l'admission de nouveaux Membres était importante—nous sommes tous d'accord là-dessus—mais que la décision en matière de demandes d'admission ne relevait pas de la seule compétence du Conseil. M. Muniz a ajouté que, quelle que soit la décision du Conseil, de nouveaux Membres ne pourront être admis à l'Organisation que lorsque l'Assemblée générale, qui doit se réunir dans quatre mois, se sera prononcée sur notre recommandation. Il ne faut pas croire que nous sous-estimons l'importance du problème que pose la question de l'admission de nouveaux Membres, mais nous sommes très réellement persuadés du caractère d'urgence et de l'importance qu'il convient d'attacher à la question qui fait actuellement l'objet de nos délibérations et dont l'examen n'est pas terminé.

41. Je crois qu'il ne fait aucun doute que le représentant de l'Union soviétique ne peut vraiment considérer la question de l'admission de nouveaux Membres comme vraiment aussi urgente qu'il le prétend. Ce n'est que le 18 juin, il y a juste quelques semaines, qu'il a soulevé devant le Conseil de sécurité la question de l'admission de nouveaux Membres. Il en aurait certainement saisi le Conseil plus tôt s'il avait considéré que la question présentait un caractère d'urgence. Je ne crois pas que nous puissions accomplir des progrès tangibles en ce qui concerne cette question pendant le peu de temps dont nous disposons encore ce matin. Je prie instamment mes collègues de décider que nous devrions consacrer exclusivement notre attention, jusqu'à ce que l'examen en soit achevé, à la question dont nous délibérons actuellement et à propos de laquelle je viens de faire distribuer un projet de résolution qui a trait à cette question, et non à une question nouvelle.

42. Je désirerais ajouter, pour répondre aux observations que le représentant de l'Union soviétique a présentées il y a quelques instants en annonçant sa volonté de ne pas participer au présent débat, qu'il s'est amusé à mettre et à enlever son écouteur, ce qui peut l'avoir empêché d'entendre le point principal de la thèse que j'ai développée il y a quelques instants. Je n'ai pas demandé que nous remettions à plus tard l'examen et la discussion de mon nouveau projet de résolution afin que le Gouvernement de l'Union soviétique ait la possibilité de l'étudier. Je pense que tous les membres du Conseil voudraient avoir la possibilité d'examiner ce projet de résolution. Ce que j'ai dit, et je le répète, c'est que je crois souhaitable, dans l'intérêt même du peuple de l'Union soviétique, que le Gouvernement de l'URSS étudie, au cours des prochains jours, non pas seulement ce projet de résolution, mais plus particulièrement, et parce que cela est plus important, qu'il examine et qu'il reconsidère la décision qu'il a prise ici-même aujourd'hui lorsqu'il a usé de son veto contre le projet de résolution qui proposait une enquête impartiale.

43. I do not know to what rule the Soviet Union representative refers regarding the procedure of a twenty-four hour delay in acting upon draft resolutions. There is simply no such rule. But that is beside the point. I could have called for a vote today if I had wanted to do so. There is no rule which prohibits it. But, I repeat, my purpose in suggesting the delay is to enable the Soviet Union Government to reconsider the position which it has taken today in vetoing the draft resolution which has been approved by all the other members of the Council.

44. The PRESIDENT: I recognize the representative of the Soviet Union on a point of order.

45. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I regret that we have already wasted nearly fifteen minutes on procedural discussion, but I am obliged to continue it in connexion with the United States representative's statement.

46. Apparently, we shall not have time to discuss the question of the admission of new Members to the United Nations. I shall try to be brief.

47. The President interprets my proposal incorrectly when he alleges that I intend to settle the question of the admission of new Members to the United Nations in the hour which remains to us. I never had any such intention. This is not my first day in the Security Council and I have no such illusions. But in an hour we could hear a short statement by the USSR delegation on the substance of the question which it has submitted: this would require even less time, since the statement I have with me is only two pages long and would take four or five minutes. Thus, there would be enough time for this; some other representatives might also speak.

48. It would seem, however, that certain delegations, especially the United States delegation, are not inclined to consider the question of the admission of new Members to the United Nations. The United States representative tried to define his position, but I must say frankly that there is very little logic in his arguments.

49. In the first place, he says that the question which was discussed today has not been exhausted. To this I would reply that the substance is exhausted, since a vote was taken on the draft resolution. After the draft resolution was rejected, however, a new draft resolution was submitted on an absolutely different basis.

50. The United States representative is now trying to assert that he is not insisting on a vote for other reasons. Well, let us leave that to his own conscience. In any case, one representative has already stated that he will not even have enough time to study the new United States draft adequately by Monday, but that he

43. Je ne sais pas à quelle disposition du règlement intérieur se réfère le représentant de l'Union soviétique touchant le délai de vingt-quatre heures qui devrait précéder les votes portant sur des projets de résolution. Cette disposition n'existe pas. Mais cela est en dehors de la question. J'aurais demandé que le vote ait lieu aujourd'hui même si je l'avais voulu. Aucune disposition du règlement ne s'y oppose. Mais, je le répète, le but du délai que je propose est de permettre au Gouvernement de l'Union soviétique de revenir sur la position qu'il a adoptée aujourd'hui en usant de son veto à l'égard du projet de résolution qui a été approuvé par tous les autres membres du Conseil.

44. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique qui souleve une motion d'ordre.

45. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je regrette qu'une discussion de procédure nous ait déjà fait perdre près de quinze minutes, mais je suis contraint de prolonger cette discussion, étant donné la déclaration que vient de faire le représentant des Etats-Unis.

46. Il est probable que nous n'aurons pas assez de temps pour aborder la question de l'admission de nouveaux Membres. J'essaierai cependant d'être bref.

47. Le Président a mal interprété ma proposition lorsqu'il a affirmé que j'avais l'intention, pendant l'heure qui nous reste, de régler la question de l'admission de nouveaux Membres. Je n'ai jamais eu pareille intention. Ce n'est pas la première fois que j'assiste à une séance du Conseil de sécurité, et je ne saurais donc me faire de pareilles illusions. Toutefois, pendant l'heure qui lui reste, le Conseil de sécurité pourrait entendre la brève déclaration que la délégation de l'Union soviétique veut faire sur le fond de cette question dont elle-même a proposé l'inscription à l'ordre du jour; cette déclaration prendra d'ailleurs moins d'une heure, car le texte que j'ai devant moi n'a que deux petites pages et mon intervention ne durera que quatre ou cinq minutes. Le Conseil aurait donc le temps de m'entendre; nous pourrions même entendre les déclarations d'autres représentants.

48. Toutefois, il semble que certains représentants — et avant tout le représentant des Etats-Unis — n'aient pas l'intention d'examiner la question de l'admission de nouveaux Membres. Le représentant des Etats-Unis a essayé de justifier son attitude, mais je dois franchement déclarer que l'argumentation de ce représentant est bien illogique.

49. Le représentant des Etats-Unis affirme que l'examen de la question que le Conseil vient de trancher n'est pas achevé. J'affirme pour ma part que cet examen est achevé, puisque le projet de résolution a été mis aux voix. Or, après le rejet de ce projet de résolution, nous avons été saisis d'un nouveau projet reposant sur une base entièrement nouvelle.

50. Le représentant des Etats-Unis essaie maintenant de dire qu'il n'insiste pas pour que le nouveau projet soit immédiatement mis aux voix; je m'en remets sur ce point à sa conscience. De toute façon, un des membres du Conseil a déjà déclaré que, même si on lui laisse jusqu'à lundi, il n'aura pas assez de temps pour

needs at least until Tuesday. That constitutes a reply to the United States representative's attempts.

51. But that is not the question. The important thing is that the Security Council cannot therefore now proceed to consider the new United States draft resolution. It is therefore quite logical, natural and legitimate, in accordance with the former practice of the Security Council and with precedent, to proceed to consider the next item and to postpone the vote on the new draft resolution until Tuesday. Nothing and nobody would suffer by this. Meanwhile, we could begin to consider the next question on our agenda.

52. But all these arguments of the United States representative, all these repetitive references to an authoritative source, such as to the Brazilian representative's statement — allegations that in view of certain statements by the Brazilian representative, it is impossible to consider the question of the admission of new Members — are unconvincing.

53. It is quite obvious that the United States representative himself is not prepared to consider this question. It has long been said in the lobbies of the Security Council that the State Department cannot define its position on the question of the admission of new Members because of the election campaign: it does not know whether it should pursue its policy of stubborn resistance against the admission of the fourteen States to membership in the United Nations or whether it should modify this policy to a certain extent; the election campaign is preventing it from defining its position, and the question must therefore be postponed. That is the substance of the matter. The United States and its delegation to the Security Council do not wish to consider the question of the admission of new Members to the United Nations. That is the real reason, and references to the Brazilian representative's opinion are meaningless. It is not impossible that this opinion has been imposed on the Brazilian representative himself. The United States representative's statement to the effect that he does not expect any definite results from the discussion of the question of the admission of new Members was tantamount to a threat that he would prevent any successful solution of this question if the Council took it up at once. In this way, the United States representative is orientating the discussion of the question in advance.

54. As regards this resolution, I have already said that a vote cannot be taken on it today, since that would be illegal, but if he insists, let us take a vote. I have no objections. Vote to your heart's content.

55. It is clear from the United States representative's explanation that the draft resolution has been submitted by him for propaganda purposes and that it needs time in which the United States Press can give

étudier le nouveau projet de résolution des Etats-Unis, et qu'il lui faudra au moins jusqu'à mardi. Voilà ce que j'avais à dire pour répondre aux tentatives du représentant des Etats-Unis.

51. Ce n'est d'ailleurs pas là la question qui nous occupe. Le Conseil de sécurité ne peut aujourd'hui passer à l'examen du nouveau projet de résolution des Etats-Unis. Il est donc parfaitement logique, naturel, légitime et conforme à la procédure généralement suivie devant le Conseil que nous passions à l'examen du point suivant de l'ordre du jour, puisque nous avons remis à mardi le vote sur le nouveau projet de résolution des Etats-Unis. Nous ne perdrons rien à procéder ainsi. Dans l'intervalle, nous pouvons aborder l'examen du point suivant de l'ordre du jour, qui a son importance.

52. Le représentant des Etats-Unis a formulé ici certaines observations et s'est reporté à plusieurs reprises à l'"avis autorisé" du représentant du Brésil qui a essayé de démontrer pourquoi le Conseil ne saurait examiner la question de l'admission de nouveaux Membres. C'est là une argumentation dérisoire.

53. Il est parfaitement clair que le représentant des Etats-Unis n'est pas prêt et ne tient pas à examiner cette question. Dans les couloirs du Conseil, on dit depuis longtemps que le Département d'Etat n'est pas en mesure d'arrêter son attitude sur la question de l'admission de nouveaux Membres en raison de la campagne électorale. Le Département d'Etat ne sait pas s'il doit continuer à s'opposer obstinément à l'admission des quatorze Etats aux Nations Unies ou s'il doit apporter des amendements à la proposition présentée dans ce sens: la campagne électorale empêche le Département d'Etat de prendre position à ce sujet, et c'est pourquoi les Etats-Unis essaient de retarder l'examen de la question. Telle est la situation. Les Etats-Unis et leur délégation au Conseil de sécurité ne veulent pas examiner la question de l'admission de nouveaux Membres. Telles sont les véritables raisons qui inspirent cette délégation; quant aux allusions au point de vue du représentant du Brésil, elles n'ont rien à voir avec la question. Il n'est pas exclu que l'opinion du représentant du Brésil lui ait été dictée par un tiers. En déclarant qu'il ne s'attend à aucun "règlement satisfaisant" de la question de l'admission de nouveaux Membres dont le Conseil est saisi, le représentant des Etats-Unis a montré qu'il se proposait d'entraver tout règlement satisfaisant de cette question au cas où le Conseil voudrait aborder ce règlement dès à présent. Il affirme d'avance que toute tentative faite pour régler cette question sera vouée à l'échec. En agissant ainsi, le représentant des Etats-Unis donne d'avance une certaine orientation au débat.

54. Pour ce qui est du projet de résolution des Etats-Unis, j'ai déjà indiqué qu'il est impossible de le mettre aux voix aujourd'hui; cette procédure serait en effet irrégulière. Mais, si le représentant des Etats-Unis insiste, qu'il fasse mettre son projet aux voix. Pour ma part, je n'y vois aucun inconvénient. Votez donc sur ce projet, si cela vous fait plaisir.

55. Il ressort clairement des explications du représentant des Etats-Unis qu'il a soumis son projet de résolution à des fins de propagande et qu'il a besoin de temps pour permettre à la presse américaine de

it greater publicity. That is why time is required, and that is why the United States representative does not insist on a vote on the draft resolution today. In this way, there will be some time—Saturday and Sunday—in which to publicize it in the newspapers and over the wireless. That is the whole point of the postponement. This is yet another example of the methods to which the United States delegation resorted in submitting its proposals.

56. The United States representative stated that there was no rule of procedure concerning the twenty-four hour period for voting. But he cannot deny that there is a firmly established practice and that elementary deference should be shown to members of the Security Council, one of whom has already asked to be given until Tuesday to study this draft resolution. But if he wishes to ignore all this and insists, you can put his resolution to the vote. I repeat that I shall make no objection.

57. The United States representative said that he wanted the USSR delegation to have time to reconsider their position. Let me inform the United States representative officially that there is no need for us to reconsider our position, which is clear, fair, legal and firmly based on Article 32 of the United Nations Charter and rule 38 of the Security Council's rules of procedure. Controversial questions cannot be discussed in the Security Council in the presence of only one side, while the other side is forbidden to attend and the door is closed on it. This is unfair, illegal and contrary to the United Nations Charter.

58. I again repeat that the United States delegation is trying to force the American way of discussing questions in the Security Council and the other organs of the United Nations and that it is ignoring the international—the United Nations—way of discussing questions in the presence of the parties concerned. Until the United States Government and its delegation abandon this method of discussion, there will be nothing for the Council to discuss. If, therefore, there is need for anyone to reconsider its position, I submit that it is for the United States Government to do so; let the United States Government reconsider its position, renounce its method of considering controversial questions in the Security Council and adopt the international—the United Nations—way of allowing the other side to participate in the discussion of these questions. Then, the USSR delegation will have plenty to say. The discussion of these questions would then be in line with the international, and not the one-sided American, method.

59. Until the United States Government reconsiders this method of discussion and gives up its coercive, dictatorial method of discussing questions in the Security Council, it would be senseless to consider these questions here at all.

donner toute la publicité voulue à ce projet. Voilà pourquoi il lui faut du temps, voilà pourquoi il n'insiste pas pour que son projet de résolution soit mis aux voix aujourd'hui. Les Etats-Unis auront ainsi assez de temps—samedi et dimanche—pour donner toute la publicité voulue à ce projet dans la presse et à la radio. Voilà pourquoi on a proposé de différer l'examen de la question. Ces faits montrent une fois de plus à quels procédés la délégation des Etats-Unis a recours pour présenter ses propositions.

56. Le représentant des Etats-Unis a fait observer qu'aucun article du règlement intérieur ne prévoit que le vote doit avoir lieu dans un délai de vingt-quatre heures. Mais il doit quand même reconnaître qu'il existe au Conseil une pratique bien établie et que l'on devrait faire preuve d'une courtoisie élémentaire à l'égard des membres du Conseil de sécurité dont l'un a déjà demandé qu'on lui donne jusqu'à mardi pour étudier ce projet de résolution. Cependant, s'il insiste pour méconnaître toutes ces considérations, procédez donc au vote. Je déclare une fois de plus que je n'y vois aucune objection.

57. Le représentant des Etats-Unis a déclaré qu'il voulait donner à la délégation de l'URSS le temps de revenir sur son attitude. Je déclare officiellement au représentant des Etats-Unis que nous n'avons pas besoin de revenir sur notre attitude. Notre point de vue est clair, juste, légitime et entièrement fondé sur la Charte des Nations Unies et sur le règlement intérieur du Conseil, notamment sur l'Article 32 de la Charte et sur l'article 38 du règlement intérieur. Il est impossible au Conseil de sécurité d'examiner une question litigieuse si l'on ne permet qu'à une partie d'assister et de participer au débat, sans admettre l'autre partie. Une pareille procédure est injuste, illégale et contraire à la Charte des Nations Unies.

58. Je répète que la délégation des Etats-Unis cherche à faire adopter la façon américaine d'examiner les questions au Conseil de sécurité et au sein des organes des Nations Unies; elle passe outre à la méthode adoptée sur le plan international la méthode des Nations Unies, qui consiste à examiner les questions en présence des parties en cause; et, tant que le Gouvernement et la délégation des Etats-Unis n'auront pas renoncé à leurs procédés, toute discussion au Conseil sera inutile. Par conséquent, si quelqu'un doit revenir sur son attitude, c'est bien la délégation des Etats-Unis. Je demande donc au Gouvernement des Etats-Unis de revenir sur son attitude, de renoncer à la méthode qu'il préconise pour l'examen des questions litigieuses par le Conseil de sécurité, d'adopter une procédure véritablement internationale—c'est-à-dire celle que suit l'Organisation des Nations Unies lors de l'examen des questions, procédure qui consiste ensuite à admettre l'autre partie en cause à l'examen de ces questions; la délégation de l'URSS aura alors matière à intervenir au cours de l'examen de ces questions. A ce moment, le débat se poursuivra conformément à une méthode internationale et non à la méthode unilatérale que préconisent les Etats-Unis.

59. Mais, tant que le Gouvernement des Etats-Unis ne sera pas revenu sur son attitude et qu'il n'aura pas renoncé à la méthode coercitive et dictatoriale qu'il préconise pour l'examen des questions par le Conseil de sécurité, toute discussion sera inutile.

60. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): I had asked to speak before the representative of the Soviet Union, but I think that what I was going to say is no longer relevant. I had merely wished to state that my delegation would have no objection to hearing the remarks which the Soviet Union representative wishes to make on the next item of our agenda.

61. Mr. TSIANG (China): I move that the Council should now adjourn until Tuesday morning next at 11 o'clock.

62. The PRESIDENT: I shall put the proposal of the representative of China to the vote immediately.

A vote was taken by shown of hands, as follows:

In favour: Brazil, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Chile, Union of Soviet Socialist Republics.

The proposal was adopted by 9 votes in favour, with 2 abstentions.

The meeting rose at 12.40 p.m.

60. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): J'avais demandé la parole avant le représentant de l'Union soviétique, mais je crois que ce que j'allais dire a cessé d'être très pertinent. Je voulais simplement déclarer que ma délégation ne verrait aucun inconvénient à ce que nous écoutions les observations que le représentant de l'Union soviétique veut présenter au sujet du point suivant de notre ordre du jour.

61. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je propose que le Conseil ajourne ses débats jusqu'à mardi prochain à 11 heures.

62. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets immédiatement aux voix la proposition du représentant de la Chine.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Chili, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix, avec 2 abstentions, la proposition est adoptée.

La séance est levée à 12 h. 40.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA — ARGENTINE Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.	GREECE — GRECE "Eleftheroudakis," Place de la Constitution, Athènes.	PANAMA José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.
AUSTRALIA — AUSTRALIE H. A. Goddard, 255a George St., Sydney.	GUATEMALA Goubaud & Cia. Ltda., 5 Avenida sur 28, Guatemala.	PERU — PEROU Librería Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.
BELGIUM — BELGIQUE Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles. W. H. Smith & Son, 71-75 Boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.	HAITI Librairie "A la Caravelle," Boite postale 111-B, Port-au-Prince.	PHILIPPINES D. P. Pérez Co., 169 Riverside, San Juan.
BOLIVIA — BOLIVIE Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.	HONDURAS Librería Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.	PORTUGAL L. Maria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.
BRAZIL — BRÉSIL Livreria Agir, Rua Mexico 98-B, Rio de Janeiro.	INDIA — INDE Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi. P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras 1.	SWEDEN — SUÈDE C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.
CANADA Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto. Les Presses Universitaires Laval, Québec.	INDONESIA — INDONÉSIE Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta.	SWITZERLAND — SUISSE Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève. Hans Raunhardt, Kirchgasse, 17, Zurich 1.
CEYLON — CÉYLAN The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Lake House, Colombo.	IRAQ — IRAK Katab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Tehran.	SYRIA — SYRIE Librairie Universelle, Damas.
CHILE — CHILI Librería Ivens, Moneda 822, Santiago.	IRELAND — IRLANDE Hibernian General Agency Ltd., Commercial Buildings, Dame Street, Dublin.	THAILAND — THAÏLANDE Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
CHINA — CHINE Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.	ISRAEL Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, Tel Aviv.	TURKEY — TURQUIE Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
COLOMBIA — COLOMBIE Librería Latina Ltda., Carrera 6a., 13-05, Bogotá.	ITALY — ITALIE Colibri S.A., Via Chiossetto 14, Milano.	UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).
COSTA RICA — COSTA-RICA Tres Hermanos, Apartado 1313, San José.	LEBANON — LIBAN Librairie universelle, Beyrouth.	U. S. OF AMERICA — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE Int'l Documents Service, Columbia Univ. Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.
CUBA La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.	LIBERIA J. Momolu Kamara, Monrovia.	URUGUAY Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elfo, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.
CZECHOSLOVAKIA — TCHÉCOSLOVAQUIE Československý Spisovatel, Národní Třída 9, Praha 1.	LUXEMBOURG Librairie J. Schummer, Luxembourg.	VENEZUELA Distribuidora Escolar S.A., Mamudo a Ferrenquin 133, Caracas.
DENMARK — DANEMARK Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 4, København, K.	MEXICO — MEXIQUE Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.	YUGOSLAVIA — YOUGOSLAVIE Državno Produkcija, Jugoslovenska Knjižnica, Marsala Tita 23-11, Beograd.
DOMINICAN REPUBLIC — REPUB. DOMINICAINE Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.	NETHERLANDS — PAYS-BAS N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.	
ECUADOR — ÉQUATEUR Librería Científica, Box 362, Guayaquil.	NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZÉLANDE U. N. Assn. of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.	
EGYPT — ÉGYPTÉ Librairie "La Renaissance d'Égypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.	NICARAGUA Dr. Ramiro Ramirez V., Managua, D.N.	
EL SALVADOR — SALVADOR Manuel Navas y Cia., 1a Avenida sur 37, San Salvador.	NORWAY — NORVÈGE Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.	
ETHIOPIA — ÉTHIOPIE Agence Ethiopienne de Publicité, Box 128, Addis-Abeba.	PAKISTAN Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi, 3. Publishers United Ltd., 176 Anarkali, Lahore.	
FINLAND — FINLANDE Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskuskatu, Helsinki.		
FRANCE Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, Paris V.		

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (États-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

(5281)